

Dons du district de Vézelize, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons du district de Vézelize, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 518;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14504_t1_0518_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

47

La société populaire des sans-culottes de Villeneuve-de-Berg, département de l'Ardèche, exprime sa douleur et son indignation sur les horribles attentats tramés contre les jours précieux de deux des plus intrépides défenseurs du peuple, de deux membres du comité sauveur de la France. Elle applaudit au décret qui ordonne qu'il ne sera plus fait de prisonniers Anglais ni Hanovriens, et jure de nouveau, et la haine la plus implacable aux tyrans, ainsi qu'à leurs vils suppôts, et l'attachement le plus dévoué aux fondateurs de la République, aux pères de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Villeneuve-de-Berg, 15 prair. II] (2).

« Dignes représentans du peuple français,

Un cri de douleur et d'indignation a retenti parmi nous, à la nouvelle des horribles assassinats tramés contre les jours précieux de deux des plus intrépides défenseurs du peuple, de deux membres du Comité sauveur de la France.

Ainsi donc, les scélérats coalisés contre nous, sentant l'impuissance de leurs efforts sur tous les points de nos frontières qu'ils ont tenté d'attaquer, ont recours aux moyens les plus odieux; c'est au cœur qu'ils veulent nous frapper. Grâce soient rendues à l'Etre Suprême! Il a détourné les coups dirigés par le crime contre la vertu.

Périssent les traîtres émissaires de Pitt et du gouvernement anglais! Que leur mort fasse trembler les lâches qui les soudoyent! Qu'elle soit le salutaire avant-coureur de la punition réservée aux forfaits de ces nouveaux Carthaginois!

Nous applaudissons au décret par lequel vous avez ordonné qu'il ne seroit plus fait de prisonniers anglais ni hanovriens.

Nous jurons de nouveau, et la haine la plus implacable aux tyrans, ainsi qu'à leurs vils suppôts, et l'attachement le plus dévoué aux fondateurs de la République, aux pères de la patrie ».

L. VERNET, MAYAUD, HÉRAT, BROU, BRIAN (secrét.).

48

L'agent national près le district de Vezelise, département de la Meurthe, écrit que la vente des biens nationaux se continue avec avantage dans le district de Vezelise; il en a été fait 136 dans le courant de la décade; ils ont produit par petits lots la somme de 448,575 liv. sur une estimation de 156,735 liv., ce qui a donné un excédent de 291,790 liv. Il ajoute que tous les ornemens de la superstition viennent d'être vendus, qu'ils ont produit la somme de 29,968

(1) P.V., XXXIX, 212. Bⁿ, 23 prair. et 26 prair. (2^e suppl¹).

(2) C 306, pl. 1163, p. 44.

liv., outre les linges qui peuvent servir aux hôpitaux, qui ont été distraits pour nos braves défenseurs, et les cuivres qui ont été envoyés au dépôt général à Chaumont, en exécution des arrêtés du comité de salut public.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

49

Les citoyens composant la société des amis de la République une et indivisible, affiliée à celle des Jacobins, sont admis à la barre. Ils présentent à la Convention nationale un cavalier jacobin, monté et équipé, qui a juré de ne retourner dans ses foyers que lorsque tous les tyrans coalisés contre la France seroient dans le néant, d'où ils n'auroient jamais dû sortir pour le bonheur de l'humanité. Ces citoyens font le serment sacré d'imiter l'exemple du brave Geffroy, et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de l'unité et de l'indivisibilité de la République. Ils invitent la Convention à rester à son poste, et la félicitent d'avoir mis à l'ordre du jour la vertu et la probité, et d'avoir proclamé l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Les citoyens qui assistent habituellement aux séances de cette société, déposent sur l'autel de la patrie 4 paires de souliers neufs, et 24 liv. de charpie ou environ, pour nos braves défenseurs (2).

L'ORATEUR: Citoyens représentans,

Les citoyens composant la Société des amis de la République une et indivisible affiliée à celle des Jacobins viennent présenter à la Convention Nationale un cavalier jacobin montée et équipée, qui a juré de ne retourner dans ses foyers que lorsque tous les tyrans coalisés contre la France seroient dans le néant d'où ils n'auroient jamais dû sortir pour le bonheur de l'humanité.

Les citoyennes cy présentes qui assistent habituellement à nos séances vous offrent de la charpie pour penser les blessures honorables des braves défenseurs de l'égalité.

Et nous, citoyens représentans, nous venons dans le temple auguste des loix en présence de l'Etre Suprême faire le serment sacré d'imiter l'exemple du brave Geoffroy et de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de l'unité et de l'indivisibilité de la République, pour faire exécuter les loix sublimes que vous avez décrétées. Nous venons vous remercier d'avoir mis à l'ordre du jour la vertu et la probité et d'avoir proclamée l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme.

Continuez, représentant, vos utiles travaux; ainsi le veut le salut du peuple et un cri unanime partant de toutes les parties de la France répètera avec nous, Vive la Convention, vive la Montagne » (3).

(1) P.V., XXXIX, 212. Bⁿ, 28 prair.; Débats, n° 634, p. 427; M.U., XL, 368.

(2) P.V., XXXIX, 212.

(3) C 306, pl. 1163, p. 43, signé: GAUTIER (présid.), MAURICE (secrét.).